

L'intégration de l'animal familier au sein des institutions pour personnes âgées

Michèle Masson

Consultante en gérontologie
Ex-directrice du Foyer-logement de Cachan

Les maisons de retraite offrent souvent une vision aseptisée de l'hôpital : aménagement fonctionnel, odeur de propre et ambiance morne. Leur règlement intérieur rend généralement tabou le sujet de la présence animale, aussi, les personnes âgées et /ou leur famille décident de la séparation de la personne qui rentre en institution et de son animal sans mesurer l'ampleur du déchirement « c'est en quelque sorte quitter le dernier être cher, témoin de la vie antérieure » qui s'ajoute à la rupture familiale et sociale que constitue leur admission en institution.

Beaucoup de personnes ne s'interrogent pas sur l'absence des animaux dans les institutions ; elles n'imaginent pas qu'il soit possible de garder un animal de compagnie en maison de retraite ; elles n'osent pas poser la question lors de l'admission. Le décès de l'animal, le placement ou l'euthanasie sont des « solutions » encore fréquentes.

La Lettre Circulaire du 11 mars 1986 du Ministère des Affaires Sociales stipule que « les personnes âgées qui ont un animal familier, doivent être autorisées à le garder avec elles, dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents » dans la pratique, ce sont les responsables d'établissement qui décident du règlement intérieur, avec avis consultatif du conseil d'établissement, et donc de la possibilité effective d'accueillir ou non un animal domestique.

Depuis 1990, on assiste à une évolution des mentalités

Expériences de longue date, Etudes, recherche-action, territoire pilote, Activités Associant l'Animal, approches professionnelles de Thérapie facilitée par l'animal soutenues ou initiées par l'ADEHPA²² et L'AFIRAC²³ ont permis aux directeurs, chefs de service et personnels d'établissement, de porter un autre regard sur la présence animale en institution. L'animal est témoin de vie, qui introduit du désordre, de l'imprévu et favorise aussi les relations en donnant une raison de sortir aux personnes âgées. La présence animale symbolise une rupture avec l'hospice des années 60.

La personne âgée reste un citoyen. Alors qu'il ne serait pas accepté qu'un Préfet interdise la présence d'animaux en ville, comment supporter l'interdiction faite à certaines personnes âgées de vivre avec leur animal ? Les opposants parlent de règles d'hygiène, de sécurité, de risque de chute, de travail supplémentaire, de surpopulation (Force est de constater que la présence animale en institution lorsqu'elle est autorisée ne dépasse pas le seuil de 5% de la population)... Les partisans parlent d'affection,

de contact, de sentiment d'utilité. Le Professeur Rodat Chef du Pôle Gériatrique au CHU de Nantes soutient la cause en précisant : « ce qui est important pour la personne âgée n'est pas de ne plus pouvoir faire mais de perdre l'envie de faire » et la surveillante générale de résumer l'expérience d'introduction animale en long séjour : « Nous sommes passées d'années d'ignorance de la Thérapie Facilitée par l'Animal à la reconnaissance de l'image et de l'identité d'une institution pour personnes âgées grâce à l'effet catalyseur de la présence du chien. Le chien éduqué crée des liens entre les résidents, le personnel, les familles et le voisinage. Néanmoins, nous insistons sur la nécessité d'avoir un projet construit et un engagement à long terme ».

En effet, les expériences de présence animale au sein d'établissements doivent leur succès au suivi d'une méthodologie précise. Faisant partie intégrante du projet de vie, l'accueil des animaux résulte de la concertation entre le directeur de l'établissement, son équipe et les résidents. C'est ainsi que le foyer logement de Cachan en région parisienne, a réussi en précurseur dès 1982 l'entrée des animaux aux côtés des résidents qui en faisaient la demande.

²² Association des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées

²³ Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie

Les étapes du projet de Cachan

Avant 1982, lors de ma prise de fonction à la Maison de retraite de Cachan, l'animal était interdit. Son intégration dans la structure s'est faite en plusieurs étapes.

✓ Une étape de concertation a été nécessaire

Tout d'abord nous avons associé l'ensemble des résidents, le personnel à la réflexion et inscrit la tolérance des personnes opposées à toute présence animale dans l'institution et le respect de la part des volontaires à l'introduction animale, dans le projet de vie du Foyer.

✓ Nous avons mené une phase de réflexion

Nous avons analysé le phénomène de rupture vécu par tout nouvel entrant amené à se séparer de son animal.

Tout homme au cours de son existence vit des ruptures : professionnelles, sociales, affectives, etc.... Lorsque l'âge de la vieillesse intervient de nouvelles cassures s'installent qui entraînent souvent l'individu âgé dans une situation de retrait par rapport aux autres et au milieu dans lequel il vit. Quitter son domicile pour rentrer en Institution représente une nouvelle rupture avec :

- son histoire
- son mode de vie
- son environnement

alors que le sujet vit une cruelle expérience de dépossession, de dépouillement et de perte.

Face à ce phénomène, que fait-il ?

Il cherche le plus souvent à dépasser ce stade difficile qui engendre chez lui un déséquilibre psychoaffectif. C'est alors qu'il cherche un substitut qui pourrait lui permettre de se stabiliser, voire même de reconquérir son équilibre.

Pour son maître qui accède à l'Institution, l'animal facilite son intégration : « ils viennent à deux ».

Il comble le vide « en partie » de la personne disparue. Objet de substitution, il permettra à la personne âgée de compenser l'absence de l'être disparu et de dépasser le déséquilibre psychoaffectif.

✓ Nous avons édicté des règles

En effet, pour les maîtres d'animaux domestiques, quelques consignes et obligations ont été répertoriées :

- ↳ avoir un animal vacciné, vermifugé, en bonne santé, faisant l'objet d'un suivi vétérinaire régulier ;
- ↳ savoir gérer l'animal pour « ses besoins » et prendre les mesures qui s'imposent en cas d'incidents dans un couloir, pour nettoyer ou se faire aider pour le faire ;
- ↳ aider, si nécessaire, le maître à éduquer son animal à faire si nécessaire ses besoins dans un « espace chiens » ;
- ↳ tenir le chien en laisse dans les espaces collectifs (80 % de la population utilise une canne, d'où le risque de chute) ;
- ↳ éviter les aboiements intempestifs ;
- ↳ éviter toute surcharge de travail pour le personnel et si tel était le cas, la prendre en considération.

Ces règles ont été rigoureusement observées au quotidien par les onze maîtres de chien dans la maison et tout au long de leur présence ils sont restés très vigilants.

Pour l'ensemble des résidents, du personnel et des visiteurs, nous avons scrupuleusement appliqué les règles d'hygiène et d'entretien, et pour la personne non informée il était impossible de deviner que chaque jour 22 paires de pattes de chien foulaient le sol de notre maison.

Pour mener à terme un tel « projet de vie » et le rendre pérenne il est nécessaire d'informer, de sécuriser, d'accompagner, d'évaluer régulièrement pour éventuellement apporter des modifications si cela est nécessaire.

✓ **Le bilan de cette intégration de l'animal dans la maison de retraite**

Plus de 20 ans de cohabitation permettent de dresser un bilan positif :

- L'animal évite le repli sur soi, voire la dépression, et permet d'accéder plus facilement à un nouveau mode de vie collective.
- L'animal conduit l'individu à dépasser le stade de rupture et de désorganisation sociale, il a une fonction socialisatrice. Cette fonction permet au sujet de tisser un nouveau réseau de communication restructurant dans la collectivité.
- Il assure une présence vivante au côté du et des résidents.
- Il l'oblige à sortir, à faire des rencontres (enfants sur le chemin de l'école et leurs parents, les commerçants, vétérinaire, toiletteur etc....) L'animal est un trait d'union avec les résidents au sein de l'Institution, mais également avec les voisins à l'extérieur. Les contacts sont multipliés sur les lieux de promenade et procurent à la personne âgée réconfort, satisfaction, lutte contre l'isolement en milieu urbain.
- Il sécurise, réconforte.
- Il incite à vivre... L'animal est un garant de l'autonomie en incitant les résidents à

bouger, à jouer, à sortir, à s'occuper de lui, au sens large du terme, il serait sans doute un moyen de lutte efficace contre le phénomène de « glissement » trop souvent observé dans ces populations âgées en Institution.

- L'animal procure à son maître un sentiment « d'utilité » alors que le contraire est trop souvent observé.

A partir de cette observation privilégiée et longue au quotidien, j'ai pu mesurer, analyser des comportements et des changements notables au niveau de ces personnes ayant un animal de compagnie. Cela m'incite à souhaiter que de telles expériences se développent dans un plus grand nombre d'Institutions et soient prises en compte à l'extérieur des institutions. Devant un tel constat positif, je ne peux qu'inciter les décideurs à permettre le développement de leurs expériences de vie institutionnelles où l'individu pourra trouver un vrai sens à sa vie. Il sera stimulé, sécurisé - la sensation de frustration s'estompera, il retrouvera et gardera plus longtemps son autonomie.

En conclusion ...

« La personne âgée et son animal pour le maintien du lien »...

Cette fabuleuse histoire de l'homme et de l'animal déclinée à Cachan et ailleurs sous diverses formes (animal du résident, du personnel, visiteur collectif..) au sujet de la personne âgée en institution nous conduit à retenir que : l'animal assure une présence, donne et reçoit de l'affection, favorise la communication et les échanges, stimule, éveille de l'intérêt, donne des repères. Il est aussi un médiateur qui peut être associé à des activités ludiques ou thérapeutiques. Il favorise le développement de projets, fait partie de l'équipe de travail et stimule sa cohésion.

Aujourd'hui, les projets d'accompagnement des personnes âgées tendent au développement du maintien à domicile, assorti de divers services à domicile. Ces services doivent intégrer la présence de l'animal et sa prise en charge partielle aux côtés de la personne âgée, pour les soins d'hygiène, les sorties, la détente, les transports, les visites vétérinaires, l'achat et la livraison de l'alimentation.

La prise en compte de ces différents aspects s'inscrit au registre de l'aménagement urbain, de la création et de l'entretien d'espaces dédiés aux animaux, de la formation des personnels d'aide à domicile, de nouvelles solidarités de voisinage, de la création de nouveaux emplois...